

Portrait « Biod'Y » - # 6 La Couleuvre Vipérine

Pour ce nouveau numéro de Biod'Y, nous avons décidé de mettre en lumière une espèce qui ne fait pas l'unanimité : le serpent, et plus spécifiquement la couleuvre vipérine (*Natrix maura*).

Grande nageuse, on la retrouve donc dans les cours d'eau et à proximité des berges. Son régime alimentaire consiste essentiellement en des poissons et des batraciens, et non de mammifères comme ses cousines. Reconnaisable à sa couleur marron voire vert olive, elle possède des écailles noires en chevron. Sa forme et sa couleur font qu'elle est très souvent confondue avec sa cousine, la vipère aspic.

Ce mimétisme lui a auparavant valu sa survie dans le monde animal car elle est absolument inoffensive et dépourvue de venin. Son unique moyen de défense est de se faire passer pour morte auprès de ses prédateurs qui n'ont pas peur des vipères. Cette ressemblance a ainsi malheureusement créé une légende encore tenace : l'aspic d'eau.

Or, cet animal n'a jamais existé. Si un serpent est dans l'eau, c'est à 99% une couleuvre : les vipères détestent l'eau et n'y iront que si elles n'ont aucun autre moyen de fuite.

Pour faire la différence entre une couleuvre et une vipère : les couleuvres ont la pupille ronde, neuf grandes écailles sur la tête et une queue longue, alors que les vipères ont la pupille fendue, des petites écailles et une queue trapue. L'occasion de rappeler le projet de sensibilisation « [un serpent dans mon jardin](#) » en cours et le numéro d'urgence si un serpent est à votre domicile. Des plaquettes dédiées sont disponibles à la mairie.

Pour finir, depuis un arrêté du 08/01/2021 toutes les espèces de serpents sont protégées. Ainsi, la maltraitance ou le meurtre cet animal est puni de 3 ans de prison et de 150.000€ d'amende. Une peine lourde mais nécessaire puisqu'en plus de la destruction de leurs habitats, elles sont massacrées par milliers chaque année.

